



ACTU AVSC-RAA Octobre 2008

ECOUTES TELEPHONIQUES : BIG BROTHER ON LINE

RAPPEL

Depuis quelques semaines les conseillers clients des différents canaux de ventes (1014,1016) sont soumis à d'incessantes écoutes téléphoniques sans avoir été préalablement informés des objectifs recherchés et sans que ceux-ci ne donnent lieu à de véritables débriefings.

AVIS ET ACTION CFDT :

La CFDT rappelle à la direction de l'AVSC-RAA que, comme toute entreprise, elle doit à minima se conformer à la réglementation et donc aux textes de la CNIL.

Certaines actions sont d'ores et déjà en cours :

- La CFDT via la dernière réunion DP à questionné l'entreprise sur la mise en œuvre de ces écoutes.
- Nous demandons par courrier à la CNIL de rappeler les règles.
- Une rencontre avec l'inspecteur du travail est programmée afin de lui demander son arbitrage.

Avis CFDT : Nous ne sommes pas opposés par principe à des écoutes, seulement celles-ci doivent être constructives, elles doivent faire l'objet d'un débriefing avec le manager, soutien... Leurs objectifs doivent être clairement exprimés et compris par le personnel. Leurs buts doivent être, pour nous, la montée en compétence des conseillers et en aucun cas une nouvelle forme de « flicage »

REORGANISATION DU MARCHÉ PRO

Le gros dossier de la réorganisation du marché Pro arrive dans sa phase de mise en œuvre. La CFDT s'est fortement impliquée dans ce dossier. Nous avons été moteur dans l'élaboration d'un accord d'accompagnement qui évite aux salariés impactés par cette réorganisation des pertes de rémunération. Cet accord nous permettra également de suivre sa mise en place. Nous invitons toutes les personnes concernées à nous contacter en cas d'interrogation ou de problème individuel.

CHANTIER HORAIRE AU SCROI

La direction du département recouvrement souhaite depuis le mois de juillet modifier les horaires des salariés du Service Recouvrement Orange Internet. La prochaine rencontre sur ce sujet est programmée le 24/10. La CFDT veillera à ce que soit respectée la vie de famille du personnel. Nous souhaitons profiter de ce chantier pour étendre au service recouvrement le principe de temps partiel pour un an comme nous l'avons obtenu pour les 1014.